

Madame Lilia SALAMAT
24, traverse chante perdrix
13010 Marseille

Le 5 février 2024

Courrier remis en main propre contre décharge

Objet : Régularisation salaire

Chère Madame,

Comme nous l'avons évoqué ensemble, suite à l'erreur commise par vos services dans la comptabilisation de mes congés sans solde pris au mois de janvier 2024, vous m'avez versé un trop perçu d'un montant de 443.03 € bruts (soit 342,4 € nets).

Le 02/02/2024, j'ai procédé au remboursement de la somme trop perçue.

Malgré votre proposition de ne pas accepter ce remboursement, je maintiens mon désir de régulariser ce trop perçu en janvier 2024 (remboursement de 342.40 € nets). Les incidences en matière de cotisations sociales resteront à votre charge.

Veuillez agréer, Chère Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Lilia Salamat

